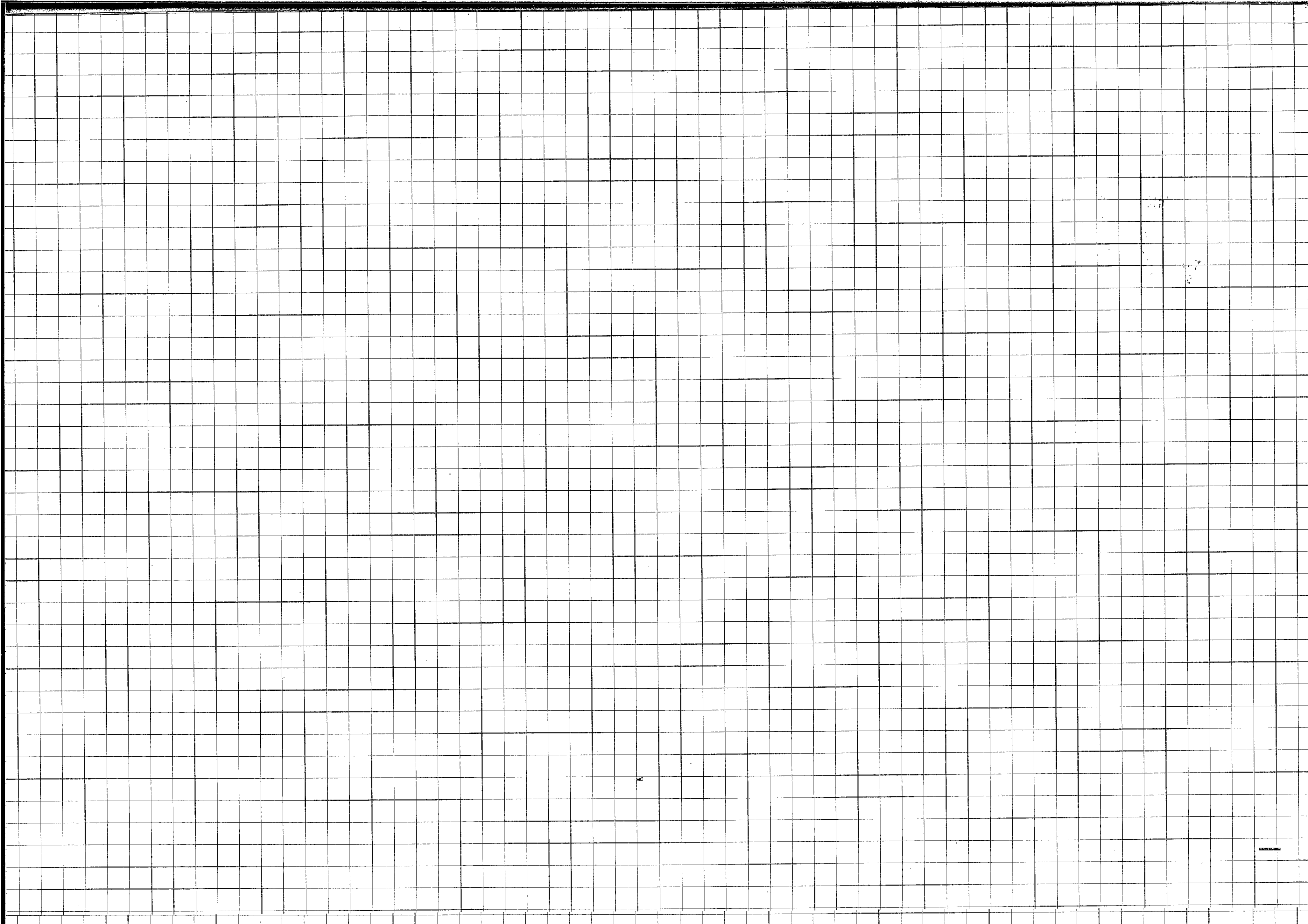


Laurus





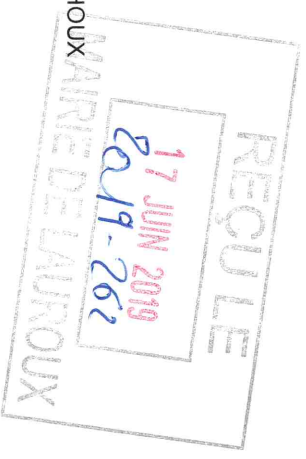
Kléber MESQUIDA

Président du Conseil Départemental
de l'Hérault

Handwritten signature/initials

Montpellier, le 12 juin 2019

Monsieur Jean-Paul PAILLOUX
Maire
Mairie de Lauroux
Le Village
34700 LAUROUX



Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint une copie du courrier que j'ai adressé au Directeur de PHOTOSOL suite à sa demande de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Sorts.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire , l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Kléber MESQUIDA



Kléber MESQUIDA

Président du Conseil Départemental
de l'Hérault

Montpellier, le **05 JUN 2019**



D CAB / 000 00

MONSIEUR DAVID GUINARD
DIRECTEUR GENERAL DE PHOTOSOL
5 RUE DROUOT
75009 PARIS

KM/TN/AB

Références : A19-014692

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous me faites part du projet que vous avez de créer une centrale photovoltaïque sur la commune de Sorbs.

J'ai eu connaissance de ce projet par plusieurs élus locaux, institutions et associations qui m'ont alerté sur leur opposition à la création de cette centrale.

Le Conseil scientifique du bien UNESCO Causse et Cévennes s'est récemment positionné en rappelant dans une motion que toute installation photovoltaïque est à exclure dans la zone cœur du bien et ne pourrait s'envisager que dans des zones déjà artificialisées sans valeurs patrimoniale, archéologique ou écologique. Ce qui n'êts absolument pas le cas sur le Causse compte tenu de sa vocation pastorale et de son intérêt paysager exceptionnel.

La communauté de communes du Lodévois Larzac, par délibération, indiqué qu'elle ne pouvait soutenir le projet de centrale photovoltaïque considérant qu'il était contraire aux labels de protection du patrimoine au titre du périmètre UNESCO et du label Grand Site de Navacelles. Par ailleurs, les élus du Lodévois Larzac relèvent un risque d'artificialisation des sols de 600 hectares ainsi qu'un prélèvement extrêmement important de la ressource en eau.

Enfin, le Pays Cœur d'Hérault s'oppose également au projet.

Devant autant d'aléas et de risques pour l'environnement et compte tenu des avis exprimés par les élus locaux et la population, le Département de l'Hérault qui est très attaché à l'intégrité de ses paysages, ne peut soutenir le projet de parc photovoltaïque envisagé sur la commune de Sorbs.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Kléber MESQUIDA